

## 3. — PRODUCTION INDUSTRIELLE

## INDUSTRIE DE LA PÊCHE AU MAROC.

## Résultats du premier trimestre 1934.

Quantités de poisson débarquées dans les ports du Maroc : 7.558.525 kilogrammes.

Destination donnée à ces quantités :

Consommées à l'état frais dans la zone française : 2.486.728 kilogrammes ;

Livrées à la conserve : 4.263.267 kilogrammes ;

Expédiées à l'état frais hors de la zone française : 790.010 kilogrammes.

L'excédent se trouve utilisé par les pêcheurs comme appât. Il convient de noter que sur le total de la consommation de la zone française, les quantités suivantes ont été dirigées sur les trois grandes villes de l'intérieur :

Fès : 141.440 kilogrammes ;

Meknès : 129.437 kilogrammes ;

Marrakech : 148.990 kilogrammes.

## 4. — ACTIVITÉ IMMOBILIÈRE

Mouvement de la construction dans les villes érigées en municipalités. (1<sup>er</sup> trimestre 1934)

VILLES	Nombre des autorisations accordées	Surfaces couvertes en mq.	Nombre de logements édifiés	Valeur des constructions
Agadir .....	12	900	10	458.500
Azemmour .....	8	117	1	26.000
Casablanca .....	291	52.095	378	18.114.000
Fedala .....	6	863	12	299.000
Fès .....	61	7.893	44	2.671.900
Marrakech .....	18	4.342	26	1.915.100
Mazagan .....	91	6.106	32	1.342.100
Meknès .....	57	5.010	53	3.413.100
Mogador .....	4	155	3	60.200
Ouezzane .....	12	1.081	5	336.200
Oujda .....	51	5.252	25	1.499.600
Port-Lyautey .....	58	6.167	111	1.658.600
Rabat .....	123	19.215	144	6.261.900
Safi .....	18	6.606	17	1.672.300
Salé .....	22	3.027	37	908.100
Sefrou .....	14	1.201	5	352.200
Settat .....	11	770	9	149.000
Taza .....	17	480	4	185.000
Totaux.....	874	121.280	916	41.222.800

## 5. — PRODUCTION INDIGÈNE

## MORALISATION DE CERTAINES INDUSTRIES INDIGÈNES.

## Lettre à l'éditeur du « Bulletin économique »

Le Protectorat s'est ému, à juste titre, de la récente concurrence japonaise en matière de tissus et de chaussures. Par une réaction vigoureuse, il a atténué le mal en même temps qu'il a produit la meilleure impression dans les milieux indigènes. Ne pourrait-il réagir de la même façon contre les bijoux étrangers imités ou inspirés des types marocains ? Une réaction dans ce sens ne manquera pas d'améliorer dans des proportions considérables la situation des bijoutiers marocains (la plupart israélites) et à faire entrer l'industrie du bijou dans l'œuvre de rénovation qui, par ailleurs, a donné de si bons résultats.

On est déjà parvenu, depuis un an, à moraliser d'une façon remarquable le marché des laines en suint ou filées à Rabat, et à marquer d'une estampille (actuellement gratuite) les couvertures et lainages confectionnés avec des fils locaux de bonne qualité et bien teints. Il est incontestable que la généralisation de l'estampille d'État, certifiant l'authenticité d'origine, la bonne fabrication et le caractère indigène, qui a si heureusement servi la rénovation et le développement de l'industrie des tapis, rendrait ici encore les mêmes services.

En même temps qu'elle valoriserait les articles qui en seraient munis, l'estampille pourrait enfin donner lieu à la perception d'un droit qui, pour être minime, constituerait dans l'ensemble un revenu fiscal de quelque intérêt, sans qu'il en coûte un denier au Trésor public, car l'octroi de l'estampille pourrait être confié aux amies des corporations sous le contrôle de la municipalité, d'une part, du service des arts indigènes, d'autre part, ainsi qu'il est fait pour les tapis.

## RÉSULTATS DE L'ESTAMPILLAGE DES TAPIS MAROCAINS PENDANT LE DEUXIÈME TRIMESTRE 1934.

Avec 5.517 tapis d'une surface de 21.608 mètres carrés la fabrication estampillée, pendant le deuxième trimestre 1934, est inférieure de 561 tapis et 2.684 mètres carrés 03, à celle du trimestre correspondant de l'année 1933, soit environ du huitième.

Cette diminution, d'autant plus accentuée que le premier trimestre de la présente année avait accusé une augmentation d'environ un dixième sur la période correspondante de l'année précédente, est cependant moins due au ralentissement général des affaires, qu'à la fermeture du contingent de 1933-1934, qui a été prononcée un mois avant l'échéance du 30 juin, au moment précis de l'intensification des départs en France. Ainsi se vérifie, une fois de plus, l'insuffisance du contingent de 30.000 mètres carrés actroyé pour la première fois en 1921, et qui n'a jamais pu être élevé depuis, à l'encontre de toutes les démarches du Protectorat.

Avec une surface de 9.120 mètres carrés, les villes de Rabat-Salé maintiennent leur productivité au même niveau, égale à peu près de la moitié de la production marocaine.

Nombre et métrage des tapis estampillés pendant le 2<sup>e</sup> trimestre 1934.

LIEUX d'estampillage	NOMBRE de tapis	SURFACE en mq.
Rabat .....	1.337	5.242,07
Salé .....	592	2.550,61
S.A.F.T. ....	406	1.328,05
Fès .....	1.134	4.295,20
Meknès .....	421	1.540
Khenifra .....	»	»
Marrakech .....	835	3.431,65
Casablanca .....	348	1.520,18
Oujda .....	37	144,32
Taza .....	143	610,14
Mogador .....	»	»
Midelt .....	142	489,79
Boudenib .....	120	447,56
Mazagan .....	»	»
Safi .....	2	9,08
Tanger .....	»	»
Totaux.....	5.517	21.608 65
1933 .....	6.078	24.292,68